

**Décret 98 - 410 du 18 novembre 1998
portant nomination des membres de la commission constitutionnelle**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98 - 409 du 18 novembre 1998 portant institution, attributions et composition d'une commission constitutionnelle ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- La commission constitutionnelle, instituée par décret n° 98 - 409 du 18 novembre 1998, est composée ainsi qu'il suit :

- | | | |
|--------------------|------------------------------------|---|
| Président : | Maître Aimé Emmanuel YOKA : | avocat, ancien ministre, administrateur maire de la ville de Brazzaville. |
| Membres : | M. Thomas DHELLO : | magistrat, secrétaire général du Gouvernement. |
| | M. Gabriel LONGOBE : | secrétaire général de la Présidence de la République. |
| | M. André MOUELE : | magistrat, ancien ministre, directeur central des marchés et des contrats de l'Etat. |
| | M. Justin MIKOLO-KINZONZI : | préfet de la région de la Bouenza. |
| | M. ESSAMY NGATSE : | magistrat, conseiller juridique du ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice. |

M. Jean Habib AWASSI :	magistrat, Président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Brazzaville.
M. Placide LENGA :	magistrat, Premier Président de la Cour Suprême.
M. Henri BOUKA :	magistrat, Vice-Président de la Cour Suprême.
M. Auguste ILOKI :	magistrat, Président de la chambre administrative et constitutionnelle de la Cour Suprême.
M. Samuel GATABANTOU :	magistrat, secrétaire général à la justice et à l'administration pénitentiaire.
M. Dominique BASSEYILA :	maître-assistant de droit public à l'université Marien NGOUABI.
M. Bernard TCHIKAYA :	maître-assistant de droit privé à l'université Marien NGOUABI.
M. Joseph ASSELAM :	maître-assistant de sociologie à l'université Marien NGOUABI.
Mme Delphine ADOUKI-EMMANUEL :	maître-assistant de droit public à l'université Marien NGOUABI, directrice du cabinet de la ministre de la fonction publique et des réformes administratives.
Maître Armand Blaise GALIBA :	avocat, barreau de Brazzaville.
Mme Béatrice OKOUA :	assistant de psycho-pédagogie à l'université Marien NGOUABI.
M. Martin Prosper NGAKEGNI :	maître-assistant de philosophie à l'université Marien NGOUABI.
M. Henri OSSEBI :	maître-assistant de sociologie à l'université Marien NGOUABI.
M. Charles Zacharie BOWAO :	maître-assistant de philosophie à l'université Marien NGOUABI.
Maître Emmanuel OKO :	avocat, barreau de Brazzaville.
M. MASSAMBA NDILOU :	maître-assistant de droit public à l'université Marien NGOUABI.

M. Gaston SAMBA :

administrateur des services
administratifs et financiers,
directeur du contrôle de
l'administration au ministère du
contrôle d'Etat.

Mme Jocelyne MILANDOU :

magistrat, procureur général près
la cour d'appel de Pointe-Noire.

Mme Rebecca OBA :

magistrat, substitut du procureur
de la République près le tribunal
de grande instance de Brazzaville.

M. Benjamin BOUMAKANI :

maître-assistant de droit public à
l'université Marien NGOUABI.

Colonel Paul ANTILLON :

directeur central de la justice
militaire.

Article 5.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville, le 18 novembre 1998

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and some smaller loops in the middle.

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

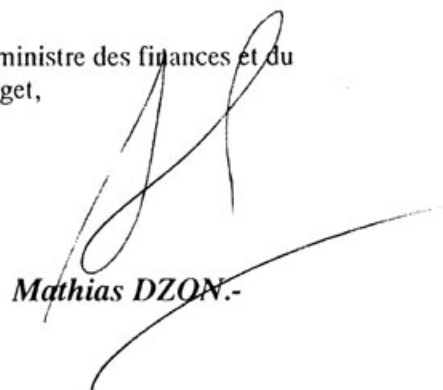
Par le Président de la République,

Le ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Nze' with a stylized flourish.

Pierre NZE.

Le ministre des finances et du
budget,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mathias Dzong' with a large loop and a long horizontal stroke at the bottom.

Mathias DZON.-